

Projet de rénovation de la gare centrale de Montréal

Le Canadien national a entrepris, au début de janvier, les travaux de la première phase d'un vaste projet de rénovation et d'aménagement de la gare centrale de Montréal qui deviendra, d'ici quelques années, non seulement un haut-lieu du transport en commun mais un imposant centre commercial souterrain dans un carrefour où déambulent chaque jour 100 000 personnes.

La première phase consistera à aménager 3 600 m² de surface au même niveau que la salle des pas perdus de la gare.

Il s'agira d'un mail constitué d'un corridor en "L" accessible par le passage ouest qui mène de la gare à la rue Mansfield ou directement par la salle des pas perdus.

Il y aura là 2 250 m² d'espace commercial à louer dans un décor rappelant les chemins de fer; mais le CN voudrait faire de cet espace un centre gastronomique.

Dans le large passage décoré comme une voie de chemin de fer, avec structures apparentes de viaduc ferroviaire, il y aura des chariots dans lesquels on offrira des étales de fruits et de produits alimentaires.

Les autres boutiques seront prioritairement réservées à l'alimentation avec Maison des Vins ou magasin de la Société des alcools du Québec, comptoir de fromages, boutiques d'aliments d'importations, etc.

L'échéancier de la deuxième phase n'a

pas encore été fixé mais les coûts très approximatifs se situent autour de \$10 millions. Il s'agira de l'aménagement d'une partie de la rue Belmont.

On ouvrira des portes d'entrée de chaque côté de cette rue qui sera recouverte d'un dôme de plexiglass sur presque toute sa longueur. Des escaliers mécaniques descendront immédiatement au niveau de la salle des pas perdus qui sera prolongée. Les entrées actuelles de la rue Lagachetière seront fermées et tout l'espace du parking sera réservé à des commerces ainsi qu'aux bureaux de réservations et de vente de billets de Via Rail.

Des ascenseurs amèneront directement les usagers des trains de banlieue sur les quais d'embarquement qui deviendront ainsi des quais semblables à ceux du métro.

Le résultat de ces travaux sera une vraie gare bien en vue et mise en valeur tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, un carrefour d'accueil sans égal à Montréal, dans le coeur même de la ville, et un centre commercial relié au réseau souterrain actuel.

Reste la troisième phase qui visera cette fois à mettre plus en valeur l'hôtel Reine Elizabeth par la construction d'une piscine, d'un centre de santé ultra-moderne, d'une piste chauffée de jogging.

(Extrait d'un article de Guy Deshaies publié dans *Le Devoir* du 6 janvier.)



Croquis des futures entrées de la gare centrale donnant sur la rue Belmont.

Les emplois dans l'agriculture

En 1978, les services de main-d'oeuvre agricole du Canada et les centres d'emploi du Canada (services de main-d'oeuvre) ont trouvé des emplois agricoles à plus de 100 000 travailleurs canadiens, a révélé en janvier dernier, le ministre d'Emploi et Immigration Canada, M. Bud Cullen.

M. Cullen a ajouté qu'en 1979 on s'efforcera d'encourager un plus grand nombre de Canadiens à oeuvrer dans le secteur de l'agriculture. Les agents recruteurs d'Emploi et Immigration Canada obtiendront en premier lieu les "commandes" de cultivateurs concernant le nombre d'employés dont ils auront besoin ainsi que les aptitudes et l'expérience recherchées.

Une fois épuisé le "réservoir" des travailleurs au niveau local, on amorcera le recrutement de travailleurs dans les régions les plus propices à cette fin, principalement Terre-Neuve, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, le Québec et le nord de l'Ontario.

M. Cullen a noté que, comme par le passé, les saisonniers antillais et mexicains seront temporairement admis au Canada pour combler le manque de travailleurs agricoles au plus fort des récoltes. Aux termes des programmes des saisonniers agricoles antillais et mexicains, 4 979 travailleurs sont entrés au Canada en 1978, mais ils représentaient moins de 5 p.c. des effectifs agricoles saisonniers du pays.

Les producteurs et les usines de transformation de fruits et de légumes pourront embaucher les saisonniers étrangers du 1er avril au 15 novembre; les pommiculteurs, du 1er mars au 31 mai et du 1er septembre au 15 novembre; les producteurs de tabac, du 1er août au 15 septembre; les pépiniéristes, du 1er mars au 30 avril et du 10 septembre au 10 novembre; et, finalement, les exploitants de légumes de serre, du 15 février au 15 août.

Aux fins qui précèdent, l'employeur signe avec les travailleurs une entente qui leur accorde le logement et des conditions de travail satisfaisantes en plus de leur assurer le même salaire que les Canadiens pour un travail analogue. Lorsque l'employeur fournit les repas, il est autorisé à retenir \$3,25 par jour sur les gages de l'employé.

Les autres conditions demeurent les mêmes qu'en 1978.